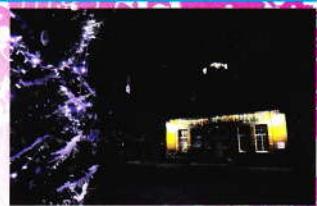




Le P'tit journal

Bulletin d'informations de la commune d'Heiltz le Maurupt - Décembre 2017 - N°14



Site Municipal www.heiltz-le-maurupt.fr

Édito du Maire



Voici que s'achève l'année 2017 ;

Sur le point de tirer sa révérence, elle emporte avec elle tout ce que nous avons, volontairement ou non, laissé échapper.

Hier, aujourd'hui et déjà, c'est demain et, nul ne sait où demain nous conduira aussi, c'est le cœur plein

d'espoir qu'il nous faut aborder l'an neuf !

Car, selon un proverbe albanais, «si on a perdu de l'argent, on a rien perdu ; si on a perdu les amis, on a perdu la moitié de ce que l'on a et si on a perdu l'espoir, alors, on a tout perdu».

Dans un contexte économique très perturbé, alors que notre pays est encore secoué de tant de drames et de violence, que notre village lui-même a été particulièrement touché, endeuillé, alors que nous vivons dans un monde où tout isole, où tout oppresse, essayons de retrouver le sourire et profitons de ces moments privilégiés que sont les fêtes de fin d'année. Réjouissons nous face aux rêves et aux sourires des enfants exaltés par la magie de Noël, essayons de

retrouver notre capacité à donner du bonheur autour de nous, pour eux et pour nous. Les petits bonheurs de tous les jours sont ceux qui font le grand bonheur.

Tout passe, tout fuit sur cette terre, profitons de chaque instant, la vie n'est qu'un moment, nous en sommes les acteurs, à nous de la rendre plus belle !

Sur les pages encore vierges du grand livre 2018, que les maîtres mots soient amour, joie, pardon, solidarité, bannissons haine et violence.

Que la nouvelle année porte le renouveau, avec force et courage, faisons face à nos défis, la vie est trop courte pour donner une seule minute à quelque chose qui entrave le bonheur, ayons donc sans cesse à l'esprit cette pensée de Sénèque « La vie ce n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est d'apprendre à danser sous la pluie »

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous adresser des vœux très chaleureux, l'année est nouvelle, qu'elle vous soit belle et vous inspire !

Excellentes fêtes de fin d'année à toutes et tous !!

Claudine Dubéchet



Remerciements

Il devient de plus en plus difficile de faire vivre un village, les temps ont bien changé ; lorsque l'on se rencontre, on ne se pose plus guère la question « comment-vas-tu ? » mais, mais souvent « as-tu-du réseau ? » les attentes, les objectifs, les activités, les priorités ne sont plus exactement les mêmes...

Je remercie toutes celles et ceux qui oeuvrent encore et toujours pour créer les conditions d'un « bien vivre ensemble » toutes générations confondues, les associations, les commerçants, les bénévoles, chacun ici se reconnaîtra...

Il ne vous a pas échappé que le lourd travail sur le cimetière

est enfin achevé ! Félicitations et merci à Corinne, assistée de Martine et Philippe pour la tâche accomplie, ce travail était pharaonique !

Merci à la famille Bailly de nous avoir offert ce magnifique sapin !

Cette année encore, de nouvelles familles sont venues s'installer en notre commune, nous en sommes heureux et leur souhaitons la bienvenue.

Nous serons ravis de les accueillir, ainsi que vous tous, le dimanche 21 janvier afin de partager la traditionnelle galette !!



Participation citoyenne

Il ne vous a pas échappé que désormais « l'oeil » veille à chaque entrée de notre village.....le protocole a été signé en présence du Sous-Préfet Christophe PIZZI et du Capitaine KHAN, le 22 février.

Nous disposons d'une vingtaine de référents et vous rappelons qu'il ne faut pas hésiter à leur faire part de tout ce qui pourrait vous paraître inquiétant. Ce dispositif a pour but de rassurer la population et d'améliorer la réactivité de

la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation, d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité. La liste des référents est disponible en mairie où vous pouvez venir la consulter.

Cependant, même si vous n'êtes pas référents et que vous êtes témoins d'une agression, d'un cambriolage ou toute autre exaction, n'hésitez pas à composer le 17.

Chats errants

Il a été envisagé d'entreprendre une campagne de stérilisation des chats errants en partenariat avec « 30 millions d'amis » et l'association « chats de nos coeurs 51 »
Nous hésitons encore aussi souhaiterions nous recueillir vos avis.
Nous attendons de vous de nous signaler les « chats sans maîtres » qui vous importunent afin de les recenser et nous permettre ensuite de juger plus objectivement de l'opportunité de cette action. Les « vagabonds » seraient alors trappés, castrés ou stérilisés, identifiés par puce à « 30 millions d'amis » puis relâchés là où ils auront été capturés, avec un nouveau statut de « chats libres »
Il ne faudrait cependant pas que, durant cette période de « trappage » nos boules de poils en promenade, ce qui est bien légitime, à la campagne, soient l'objet d'une méprise... Nos fidèles compagnons ne sont pas tous munis d'une puce...



Petite école / Maison pour tous

Une seconde vie a été rendue à la « petite école » !
Vous avez été nombreux à la fréquenter autrefois, désormais vous aller pouvoir venir vous y distraire et y tricoter vos souvenirs. Moins vaste que la salle des fêtes, cette « maison pour tous » peut accueillir au maximum 50 personnes.

Petit rappel des tarifs :

Salle des fêtes, 120€ pour les habitants du village, 240€ pour les personnes de l'extérieur, chauffage et électricité en sus.
Maison pour tous, 100€ pour Heiltz-le-Maurupt, 200€ pour les « étrangers » et ce, toutes charges comprises.



Communauté de Communes

Suite à la nouvelle fusion au 1er janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes, 4cvs, ainsi nommée, a pris sa vitesse de croisière.

Je ne m'étendrai pas sur le sujet puisqu'une « gazette » doit être éditée en fin d'année et que le site nouvellement créé est désormais en ligne : www.4cvs.fr

Compteurs d'eau

Il était de coutume de relever les compteurs d'eau une fois l'an, une facture intermédiaire sous forme d'acompte vous était adressée en milieu d'année.

Désormais, 2 relevés seront effectués, ceci nous permettra de détecter plus rapidement les anomalies et les fuites.

Par ailleurs, nous vous conseillons de vérifier de temps à autre vos compteurs et de nous signaler tout ce qui pourrait vous sembler suspect. Nous nous devons d'être attentifs aux éventuelles fuites et, plus tôt elles sont détectées, plus vite il sera possible d'y remédier.

Il faut être conscient que nous sommes amendables par l'Agence de l'eau lorsque la différence entre le « pompé » et le « distribué » est trop importante. Nous affichons actuellement 34 % de perte alors qu'un bon rendement ne devrait pas dépasser plus de 15 %.



Ordures ménagères (OM)

Le SYMSEM a changé de prestataire aussi, à partir de début janvier, la collecte des déchets sera assurée par la société ECO-DECHETS. Vous allez devoir vous habituer à quelques changements, il y aura collecte séparée, c'est-à-dire qu'il y aura deux ramassages, l'un pour les sacs jaunes, l'autre pour les sacs noirs.

Les jours de collecte vous sont communiqués sur la circulaire ci-jointe.

Par ailleurs, nous nous acheminons pour 2019 vers un projet de collecte incitative. Le SYMSEM distribuera des poubelles équipées de puces, vous aurez le choix du volume et de la fréquence du ramassage, ceci aurait pour but de réduire le

montant des OM ou, en tous cas de ne pas l'augmenter.

Responsabilisons nous et trions au maximum, réduisons nos déchets car, les pollueurs seront les payeurs, l'incinération c'est ce qui est le plus coûteux en matière de traitement des déchets. Tout ceci vous sera expliqué bien plus en détails ultérieurement.

Nous attirons également votre attention sur l'utilisation des sacs jaunes.

Ils sont exclusivement réservés au tri sélectif et ne doivent être utilisés comme nous l'avons par exemple récemment constaté, pour y mettre des déchets verts ou autres détritrus.



Démarchage à domicile

L'activité de démarchage chez les particuliers a semble-t-il été relativement intense cette année. J'ai été interpellée à de nombreuses reprises, j'ai même été contrainte d'intervenir afin de faire résilier un contrat abusif signé par des personnes vulnérables, il m'est aussi arrivé de faire appel à la gendarmerie.

Certains démarcheurs sont venus se présenter en mairie, d'autres non, mais sachez que même s'ils disent nous avoir avertis, en aucun cas ils doivent se présenter à vous venant de notre part, nous ne soutenons ou cautionnons aucune action commerciale.

Lorsque ces vendeurs se présentent, évitez de les faire pénétrer en votre domicile, demandez leur de présenter leur carte

professionnelle et une pièce d'identité, relevez le numéro de téléphone de la société, notez les caractéristiques de leur véhicule et le numéro d'immatriculation et n'hésitez pas à nous signaler tout individu suspect.

Soyez vigilants car lorsque le consommateur est sollicité chez lui, dans un espace non prévu pour l'acte de vente, il peut se retrouver dans une situation de fragilité et, malheureusement, les abus de la part de vendeurs peu scrupuleux ne sont que trop fréquents.

Sachez enfin que si vous avez le sentiment d'avoir été floués, vous pouvez sans aucune condition ni justification renoncer à la commande signée durant un délai de 14 jours.

Compteur LINKY

Nous voilà face à un sujet qui fait couler beaucoup d'encre...

Que ce soit par courrier, par mail ou par téléphone, je suis régulièrement contactée par les détracteurs de ce nouveau compteur qui sera prochainement installé par ENEDIS.

Je comprends aisément que chacun ait une perception différente face à ce nouvel outil, je respecte les idées de tous et de chacun, mais je tiens à préciser qu'au niveau communal nous n'avons aucun pouvoir, aucune délibération ne peut être prise en un domaine de compétence transférée.

Une commune est passible de tribunal administratif, à la demande

du Préfet car les arrêtés et délibérations à l'encontre de LINKY sont entachés d'illégalité.

Pour exemple, une petite commune de 150 âmes, MONTFERRAND-du-PERIGORD, a vu son arrêté suspendu et a dû, de surcroît s'acquitter de 1200€ de frais de justice.

Vous comprendrez que je ne puis répondre favorablement aux sollicitations en tous genres, nous ne sommes même pas autorisés à prétendre à l'application du principe de précaution. En conséquence, je ne prendrai ni arrêté ni délibération visant à interdire l'installation de LINKY sur la commune.

Travaux 2018

Parce que la situation financière des communes reste précaire, que nous devons faire face à l'incertitude, que l'avenir est flou, nous avançons à petits pas... nos dotations cependant ne devraient pas baisser en 2018 aussi avons nous mis en place quelques projets.

Nous n'avons certes pas compétence en matière de voirie et même si la Communauté de Communes en absorbe une grande partie, il n'en reste pas moins que nous avons une part de dépenses à notre charge.

En 2015, nous avons déposé un dossier au SIEM afin de poursuivre l'enfouissement des réseaux électriques... nous voilà donc enfin programmés pour 2018 !

Il est bien évident que la totalité de la commune ne sera pas

traitée, seules les rues du Moulin et d'Ulmoys, prioritaires en raison des fils nus feront l'objet de ces travaux.

Nous avons profité de cette opportunité pour mettre en place la réfection totale de ces deux rues, trottoirs et traverse or, nous sommes là sur le territoire départemental et à ce titre les travaux devront être différés, pour des raisons budgétaires côté département, nous ne pourrions y prétendre avant fin 2019, cela n'empêchera pas pour autant l'intervention du SIEM.

Par ailleurs, l'aménagement des trottoirs sur la seconde partie de la Grande Rue sera réalisé ainsi que l'aménagement devant la boulangerie là où, par grande pluie une partie de la chaussée prend des allures de piscine.

Station d'épuration

Chacun sait que notre station d'épuration est bien lasse, en témoignent ses gémissements qui indisposent tant le voisinage...

Suite à de nombreux problèmes et dysfonctionnement, une étude de faisabilité a été lancée par la Communauté de Communes et confiée à un cabinet d'étude, il a alors été décidé de remplacer

notre STEP qui, datant des années 70 était devenue obsolète. Le cabinet OMNIS a présenté un comparatif de procédés de traitement, trois projets sont à l'étude, le choix n'est pas encore arrêté, l'Agence de l'eau rendra prochainement ses conclusions. Les travaux devraient débuter courant 2018.

TOTO TOUR CLUB (T.T.C.)



L'association crée le 04 avril 2017 a pour objet de favoriser le

cylindrée et sa puissance.

Des événements ouverts à tous...

Le siège se tient au fameux Relais du Perthois. La plus importante activité consiste à organiser la randonnée annuelle de moto et véhicules anciens suivie de la fête de la musique pour se faire toute personne de bonne volonté est la bienvenue !

Il reste des T-shirt des deux années précédentes, vous pouvez les voir au café.

Nos futures élites

Parce qu'ils sont désormais partis vivre leur vie de collégiens, Inès Bailly, Mathis Deshayes, Mailys Hinderschielt et Tony Mairesse ont reçu, le 14 juillet, le traditionnel dictionnaire récompensant leur entrée en 6ème.

Le 22 juin, lors d'une sympathique cérémonie au collège Louis Pasteur, Raphaël Bastien, Swannie Berthon et Cécile Desloges se sont vus remettre un Pasteur d'Or, nous les en félicitons et les encourageons à poursuivre sur cette bonne voie.

Théo Algisi, Swannie Berthon, Juliette Cordel, Timéa Miceli, Hugo Muneaux et Léna Normant ont obtenu leur brevet des collèges. Parce que c'est un premier diplôme, il a son importance, félicitations !!! nous leur souhaitons une belle réussite au lycée désormais !

Félicitations à Laurie Comet et Océane Miceli pour leur réussite au baccalauréat.

Reprise de concessions au cimetière

Comme vous avez pu le constater, la commune effectue une reprise de concession dans notre cimetière. En effet la reprise de concessions en état d'abandon est un droit permettant aux communes d'assurer un bon entretien du cimetière mais également de gérer les places disponibles dans ce dernier.

Dans un premier temps, un inventaire des tombes menaçant de s'effondrer, non entretenues ou en mauvais état, a été effectué. Chaque monument funéraire a été photographié, la commission du cimetière s'est réunie et a accepté ces reprises : 123 reprises ont été ainsi répertoriées et un procès verbal a été établi pour chaque monument repris.

Un délai légal de trois ans est prévu durant lequel deux situations

sont envisageables :

- Les descendants ou ayants droits reprennent l'entretien de la concession : cet entretien doit être constaté en mairie.

- La concession est toujours dans un état manifeste d'abandon, la reprise sera prononcée.

Lors de dernier conseil municipal, l'élaboration d'un règlement du cimetière a été décidé : à partir du 6 novembre 2017 (date de ce conseil), la durée d'une concession sera de 30 ans.

Le coût de concession sera de 700 euros pour une tombe et de 450 euros pour une cavurne.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser en mairie.

Martine Bardet

Comité des Fêtes



13 Juillet :

Cette année le feu d'artifice a été d'une grande beauté avec un final éblouissant auquel a assisté un public nombreux. L'animation musicale qui a suivi a eu un franc succès surtout auprès de la jeunesse.

Le lendemain, les jeux pour enfants ont eu leur succès habituel, les habitués sont toujours au rendez-vous.

L'apéritif offert à 18h a rassemblé une bonne partie de la frange du pays, comme pour les enfants, ce sont les mêmes visages que l'on retrouve tous les ans.

24 Septembre :

Un bal en soirée du dimanche s'est tenu dans la salle des fêtes où



il était possible de se dérouiller les jambes.

Le comité a offert des billets de manège pour les plus jeunes de l'école.

5 Novembre :

Nous avons organisé le loto annuel avec une participation de 160 joueurs environ. Le tout dans une excellente ambiance avec de nombreux gagnants qui sont repartis ravis en se promettant de revenir la saison prochaine.

16 Décembre :

Visite du Père Noël à la salle des fêtes précédé d'un loto pour les enfants.

Le Père Noël fait sa traditionnelle distribution de friandise pour les enfants qui en profite pour faire une photo souvenir.

Un vin chaud ou chocolat chaud pour les plus jeunes avec gâteaux et bonbons a clôturé la soirée.

31 Décembre :

Le traditionnel réveillon de fin d'année vous permettra de vous embrasser sous la boule de gui, promesse de bonheur pour l'année entière.

Pensez à vous inscrire, les places sont limitées.

Nous en profitons pour vous souhaiter à tous une excellente année 2018 qui comblera tous vos désirs.

Groupe scolaire des Trois Rivières

Cette nouvelle rentrée scolaire a été marquée par le changement de rythme.

En effet depuis septembre il n'y a plus de cours les mercredis, à présent les élèves quittent à 17h au lieu de 16h.

Lors du prochain conseil d'école, un sondage sera fait auprès des familles pour savoir si cela est bénéfique pour les enfants.

A l'origine du projet ces changements devaient favoriser le rythme de vie de l'enfant.

Par ailleurs nous comptons cette année 137 élèves dans notre établissement, âgés de 2 à 10 ans répartis dans 6 classes.

49 élèves d'Heiltz le Maurupt	34 élèves d'Heiltz l'Evêque	21 élèves de Jussecourt/M	10 élèves de Bignicourt/S
8 élèves de Sogny/Angle	3 élèves de Villers le S	2 élèves de Vavray/Petit	1 élève d'Alliancelles
7 élèves du Buisson	1 élève d'Haussignémont	1 élève de Pargny/S	

Lors des élections de parents d'élèves en octobre dernier, une nouvelle vague de volontaires s'est fait connaître. En effet l'année dernière 6 délégués avaient été élus, actuellement nous en comptons 12 : 6 délégués titulaires ainsi que 6 suppléants.

Des volontaires qui souhaitent se montrer actifs pour aider l'équipe enseignante lors de la mise place de différentes manifestations.

En décembre certains d'en eux sont venus décorer le hall de l'école pour que nous puissions accueillir le père Noël, la plupart des familles ont participé en prêtant ou offrant des objets de décoration confectionnés par les enfants ou non.

Nous les remercions tous.

Cathy Hette

Club Détente et Loisirs

Les membres du Club se réunissent tous les quinze jours, les lundis après-midi. Jeux de cartes, scrabble, sont régulièrement à l'ordre du jour, toujours et de plus en plus dans la bonne humeur, une des dernières choses où l'on a pas encore la CSG qui nous gâcherait notre plaisir.

Un café et quelques gâteaux confectionnés par les membres ainsi que quelques fois une bonne brioche de la Fée Baguette, clôturent agréablement ces après-midi.

Le 12 Février nous avons partagé le repas de ST Agathe préparé par le chef TOTO. Les femmes, comme la tradition le veut, ont été servies par les hommes, ce qu'elles ont apprécié.

Le tout dans une franche rigolade et une excellente dégustation des mets préparés par le chef.

Le 7 décembre en collaboration avec la PREVENTION ROUTIERE nous avons eu la possibilité de réviser nos connaissances des panneaux, anciens et nouveaux, des règles de priorité dans les ronds-points et de tout ce qui concerne la conduite d'une voiture.

Le club DETENTE ET LOISIRS vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente tous ses vœux de bonheur et surtout de santé pour cette nouvelle année 2018 qui s'ouvre à nous.

Etat-civil 2017

Naissances :

Emile BAILLY le 22 Février

Marius BAILLY le 13 avril

Tylio ROBERT-ASENSIO le 16 mai

Louisa MUNOZ le 29 mai

Nathan Cherfa le 17 juin

Chloé MUNEAUX le 6 juillet

Rose ALASONATTI le 31 août



Mariages :

Céline CHAMOURIN et Jean-Luc HINDERSCHIETT le 3 juin

Christelle CHARTIER et Jérémy HANNEQUIN le 9 septembre

Décès :

Stéphane BASOK le 28 janvier

Claude BARTHELEMY le 1 mars

Patrick LANCEAU le 17 mars

Daniel REMOVILLE le 4 mai

Arnaud FERON le 13 mai

De belles, de très belles fêtes de fin d'année à toutes et tous !

